

## **Activité BIATHLON avec carabine laser** **Recommandations départementales lors des sorties scolaires**

(En référence à la circulaire interministérielle du 6 octobre 2017)

### **Activité destinée uniquement aux élèves de cycle 3**

<b>Définition de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité qui combine un déplacement dans un milieu enneigé complexe avec une activité de précision de type : tir sur cible.</li> <li>• Remarque : <b>le tir avec arme à feu est une activité interdite dans le premier degré</b>. L'activité pourra se dérouler uniquement avec l'utilisation de carabines laser.</li> <li>• Activité concernant les élèves de cycle 3 ayant atteint les premiers niveaux de compétence en ski de fond (maintenir son effort sur une certaine durée, maîtriser les déplacements, tourner, s'arrêter).</li> </ul>
<b>Lieux autorisés</b>	<p><b>Les sites spécialisés ou aménagés :</b></p> <p>Le pas de tir doit être délimité par des plots, barres, fanions... placés sur les côtés et à l'arrière.</p> <p>Les postes de tirs sont espacés d'environ 1,5m et comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 tapis isolant spécial « biathlon »,</li> <li>- 1 support en bois permettant plusieurs hauteurs d'appui,</li> <li>- 1 cible placée à 10m environ.</li> </ul>
<b>Encadrement (taux minimum)</b>	<p><b>Taux d'encadrement renforcé</b></p> <p>Jusqu'à 24 élèves : l'enseignant et un autre adulte agréé titulaire d'un diplôme de ski nordique (BEES, DEJEPS).</p> <p>Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé en ski nordique supplémentaire pour 12 élèves.</p>
<b>Consignes de sécurité et d'organisation</b>	<p><b>Matériel utilisé : carabines laser de classe 1 (puissance inférieure à 0.5 milliwatt)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pas de tir unique balisé,</li> <li>• un seul accès possible.</li> </ul> <p><b>5 règles d'utilisation du laser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toujours orienté vers le haut lors des manipulations,</li> <li>• jamais dirigé vers une personne,</li> <li>• manipulation uniquement sur le pas de tir,</li> <li>• sortie du tapis sur autorisation,</li> <li>• déplacement interdit sur le pas de tir.</li> </ul>
<b>Recommandations</b>	<p>Si cette activité ne présente a priori pas de danger, des règles de fonctionnement doivent être respectées afin d'éviter que le rayon laser n'atteigne les élèves.</p> <p>D'autre part, <b>les risques de banalisation des armes à feu ne sont pas à sous-estimer</b>. Les élèves ne disposent pas tous des connaissances et de la maturité leur permettant de discerner les différents usages des armes. Une préparation en classe au préalable à la séance d'initiation doit permettre de construire la distinction entre pratique sportive et pratique destructrice.</p>
<b>Procédure</b>	<p>Autorisation du directeur <b>obligatoire</b> (ou du DASEN dans le cas d'une sortie avec nuitée).</p>